

## Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SEUILLY

Délib. nº 230321a

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice: 10

- votants: 08

- présents : 07

- absents: 3

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes: Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

### Objet: Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 fourni par Le Centre de Gestion Comptable de Chinon.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité

le Secrétaire

Le Maire

Thierry DEGUI



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE 0 3 AVR. 2023 COURRIER Municipal de

Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SEUILLY

Délib. nº 230321b

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 - votants : 07 - présents : 07 - absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Monsieur Thierry DEGUINGAND, Maire ne participant pas au vote

### **Objet: Compte administratif 2022**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2022 aux membres du Conseil municipal :

Section de fonctionnement

 Dépenses :
 321 462.36 €

 Recettes :
 339 844.39 €

Excédent : + 18 382.03 €
Report 2021 : 89 856.32 €

Résultat à affecter : + 108 238.35€

Section d'investissement

Dépenses : 48 543.60 € Recettes : 120 141.65 €

Excédent : 71 598.05 € Report 2021 : - 64 938.63 €

Résultat d'investissement : + 6 659.42 €

### Affectation

20 340.58 € Article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés 87 897.77 € Compte R002 report de fonctionnement : 6 659.42 € Compte R001 excédent reporté:

Après décision prise à l'unanimité par les conseillers municipaux de voter à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part au vote):

-approuve le compte administratif 2022

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Secretaire Brund FRADET

Le président

Jacky FUMARD



# Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SEUILLY

Délib. n° 230321c

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 - votants : 08 - présents : 07 - absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

# Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Après l'examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Résultat de l'exercice : 18 382.03 €
Résultat antérieur reporté : 89 856.32 €

Résultat à affecter : 108 238.35 €

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 108 238.35 €. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de la façon suivante :

- Report en fonctionnement (R 002): 87 897 77 €
- Excédent de fonctionnement (1068): 20 340.58 €

Le Secretaire Bruno FRADET

Thierry DEGUINGAN

Le Maire



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE 0 3 AVR. 2023 COURRIER

Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SEUILLY

Délib. n° 230321d

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 - votants : 08 - présents : 07 - absents : 03

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes : Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

### Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, le Conseil décide de baisser les taux pour l'année 2023 (6 pour, 1 contre et 1 abstention) :

 Taxe foncière (bâti):
 de 36.99 % à 35,63%

 Taxe foncière (non bâti):
 de 63.36 % à 62.73%

 Taxe habitation
 de 13.47 % à 13.34%

(Logements vacants ou résidences secondaires)

le Secretaie

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



Recu à la Préfecture d'Indre-et-Loire, le :

2 3 MAI 2023

# Extrait du Registre de délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SEUILLY

Délib. nº 230321d bis

Séance du 21 mars 2023

Date de convocation: 16 mars 2023

Nombre de conseillers

- en exercice: 10

- votants: 08

- présents: 07

- absents: 03

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEGUINGAND Thierry.

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Michaël MANCEAU, Jacky FUMARD, Eric LUANCO, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Arthur HOUETTE,

Etaient absentes: Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Virginie COCHEREAU, IRENE ARNOULD pouvoir A. HOUETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno FRADET a été nommé secrétaire

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux 2023 Délibération rectificative de la délibération n°230321d suite à une erreur matérielle <u>constatée (erreur taux taxe foncière bâti)</u>

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécaniques d'équilibre des réformes fiscales.

Après délibération, le Conseil décide de baisser les taux pour l'année 2023 (6 pour, 1 contre et 1 abstention):

Taxe foncière (bâti):

de 35.99 % à 35,63%

Taxe foncière (non bâti):

de 63.36 % à 62.73%

Taxe habitation

de 13.47 % à 13.34%

(Logements vacants ou résidences secondaires)

Le Secrétaire

Bruno MRADET

Thierry DEGUINGAT

